INSCRIPTION EN GROUPE « P2 »

DEMANDE DE DEROGATION*

Nom du voilier :

N° de voile :

NOM Prénom demandeur:

Licence FFVoile :

Marque et modèle précis:
(voir Guide OSIRIS pour précisions)

Allégeance brute :

Equipements du bateau :

Obligatoires :

- ☐ Génois sur enrouleur ;
- ☐ Voiles dacron ou au minimum non spécifiques régates ; pas de tissu « exotique ».
- ☐ Engagement à ne pas utiliser de code « 0 », de spi et autres voiles de portant, de voiles non endraillées ou sur faux étai.

Optionnels :

- ☐ Enrouleur grand voile dans le mât ;
- ☐ Portique avec bimini et/ou panneaux solaires
- ☐ Propulseur d'étrave non obturé
- ☐ Hélice à pales fixes

RAPPEL :

- Le groupe P2 est réservé aux voiliers ayant une allégeance brute inférieure à 40 et n'appartenant pas aux groupes R et L et ils doivent répondre à au moins 2 sur 4 des critères « Equipements optionnels » ci-dessus.
- Toute infraction au règlement spécifique P2 entraînera l'exclusion définitive et immédiate du groupe « P2 ». Le bateau pourra être intégré au groupe D2 sur demande de son skipper.
- ***Ceci n'est pas un document de la FFVoile. Il a été établi par les clubs adhérents au CVAT.***

A ……

Le……

☐ DEROGATION ACCORDEE

☐ DEROGATION IMPOSSIBLE

Le demandeur

Pour le responsable des dérogations groupe « P2 »

***DEMANDE à transmettre à Yves MAILLARD : maillardy@orange.fr**